

birdy^{4G}

Highway^{Signs}

rainbow^{4G}

Getaway[™]

WAX^{4G}

Highway^{4G}

30€

de remboursés

pour l'achat simultané
d'un téléphone Wiko BIRDY
et d'un kit SIM Red à la FNAC
et l'activation de ce kit avant le 07/01*

*Offre valable en France métropolitaine
du 12 novembre au 31 décembre 2014



50€

de remboursés

pour l'achat simultané d'un téléphone
Wiko RAINBOW 4G / WAX / GETAWAY
HIGHWAY SIGNS / HIGHWAY4G
et d'un kit SIM Red à la FNAC
et l'activation de ce kit avant le 07/01*

*Offre valable en France métropolitaine
du 12 novembre au 31 décembre 2014

DAS : 0,51 W/kg

DAS : 0,241W/kg

DAS : 0,327W/kg

DAS : 0,32W/kg

DAS : 0,687W/kg

DAS : 0,256W/kg



CONDITIONS DE PARTICIPATION OFFRE DE REMBOURSEMENT WIKO RAINBOW4G, GETAWAY, HIGHWAY SIGNS, HIGHWAY4G, BIRDY, WAX

Comment bénéficier de l'offre de remboursement WIKO ?

Valable pour tout achat d'un mobile WIKO, parmi les modèles suivants : **RAINBOW 4G, GETAWAY, HIGHWAY SIGNS, HIGHWAY 4G, BIRDY, WAX**, effectué entre le **12/11/2014 et le 31/12/2014 inclus**, sur le site internet **www.fnac.com exclusivement**. Offre réservée à toute personne physique majeure, limitée aux résidents de la France métropolitaine (Corse comprise) et de Monaco, valable pour l'achat simultané entre le 12/11/2014 et le 31/12/2014 inclus d'un téléphone WIKO, modèle **RAINBOW 4G, GETAWAY, HIGHWAY SIGNS, HIGHWAY 4G, BIRDY ou WAX et d'un kit RED LS de SFR** (suivi de son activation dans les 7 jours suivant l'achat soit au plus tard jusqu'au 07/01/2015 à minuit) effectué sur le site internet **www.fnac.com** exclusivement. Non cumulable avec toute autre offre, promotion ou réduction de prix en cours. Offre limitée à une seule demande de remboursement par personne et par foyer (mêmes nom, prénom, adresse postale, même RIB). Offre réservée aux clients finaux, personnes physiques, à l'exclusion des professionnels. En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix de vente total du produit acheté (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat fournie). Les revendeurs ou détaillants ne peuvent pas faire de demandes de remboursement au nom et à la place du client final. L'ensemble des conditions et étapes mentionnées dans les présentes doivent impérativement être respectées afin que le remboursement soit validé.

1. L'achat

Achetez, entre le 12/11/2014 et le 31/12/2014 inclus, un téléphone portable WIKO, neuf, modèle **RAINBOW 4G, GETAWAY, HIGHWAY SIGNS, HIGHWAY 4G, BIRDY ou WAX** sur le site internet **www.fnac.com** et, de manière simultanée lors du même achat, un kit **RED LS de SFR** (suivi de son activation dans les 7 jours suivant l'achat, soit au plus tard jusqu'au 07/01/2015 à minuit).

2. L'inscription

Connectez-vous sur le site : **www.wikomobile-promo-odr.com** (à partir du 12/11/2014 jusqu'au 31/12/2014) Enregistrez-vous en ligne* via le site mentionné ci-dessus dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la date d'achat. Renseignez le bulletin de participation en ligne. Imprimez le coupon de participation pour le joindre à votre dossier.

*Si vous n'avez pas d'accès à Internet ou des difficultés pour vous inscrire, appelez le 0820 200 402, appel non surtaxé (coût de l'appel 0.09€ TTC/mn) en rappelant le code l'opération concernée du lundi au vendredi de 10h à 12h. Nous vous inscrirons alors et vous transmettrons un numéro de participation que vous devrez joindre sur papier libre avec vos pièces justificatives.

3. Votre dossier de participation

Regroupez les éléments ci-dessous :

Bulletin de participation imprimé ou le code de participation reporté sur papier libre représentant les informations présentes sur le bulletin de participation. L'étiquette originale avec le n°M_IMEI et code barre à 13 chiffres du produit WIKO à récupérer ou découper sur l'emballage (photocopie non acceptée, sauf pour l'achat d'un GETAWAY dont le code M-IMEI n'est pas découppable). La photocopie d'une preuve d'achat (facture ou ticket de caisse, les bons de commande ou attestation d'achat des intermédiaires de vente ne seront pas acceptés) comportant les informations suivantes que vous devez entourer (et non surligner) : la date d'achat, le prix, le modèle (ou la référence) et le code M_IMEI du téléphone acheté (Attention, veillez bien à ce que le vendeur professionnel vous délivre une preuve d'achat comportant le code M_IMEI du téléphone). Dans l'éventualité où le code M_IMEI ne serait pas présent sur la preuve d'achat, vous devez impérativement le reporter manuellement sur celle-ci puis

l'entourer également. Cette preuve d'achat devra être la photocopie fidèle de l'originale, sans aucune mention modifiée, ni rature, ni aucune modification manuscrite autre(s) que celle(s) d'entourer les informations indiquées précédemment et, le cas échéant, d'ajouter le code M_IMEI du téléphone. Un RIB (aucun remboursement ne sera effectué sans RIB fourni). **La première facture de votre abonnement RED de SFR.FR.**

4. Envoi du dossier

Envoyez votre dossier complet en une seule fois dans les 40 jours calendaires suivant votre achat (date d'achat de la facture ou ticket de caisse et cachet de La Poste faisant foi) sous enveloppe suffisamment affranchie, de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante (les frais d'envoi du dossier ne seront pas remboursés) :

ODR WIKO - BP 60029
WIKO/RED 11-12/2014
13441 MARSEILLE Cedex 06

5. Traitement du dossier

Vous recevrez, sous réserve du respect de l'intégralité des conditions de l'offre, votre remboursement jusqu'à 50€ pour l'achat d'un modèle **RAINBOW 4G, GETAWAY, HIGHWAY SIGNS, HIGHWAY 4G ou WAX**, et jusqu'à 30€ pour l'achat d'un modèle **BIRDY**, par virement bancaire dans un délai maximum de 12 semaines à compter de la fin de l'opération. Frais de participation non remboursés. WIKO SAS se réserve le droit de refuser tout dossier qui serait illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre, portant des références non comprises dans l'offre, insuffisamment affranchi, envoyé plus de 40 jours calendaires après la date d'achat (date de la facture ou ticket de caisse et cachet de La Poste faisant foi). Les données personnelles communiquées par les participants seront utilisées exclusivement dans le cadre de cette offre et ne seront pas conservées par la suite. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 30/06/2015. Aucun dossier (incluant les pièces justificatives) ne sera restitué. Toute demande incomplète sera considérée comme nulle. WIKO SAS se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la présente offre promotionnelle en cas de nécessité. WIKO SAS exclut toute responsabilité relative à une demande perdue, retardée, illisible, frauduleuse ou reçue au-delà du délai imparti. Vous vous engagez à vous assurer que vous avez pris connaissance avec soin de l'ensemble des démarches vous incombant, et que toutes les informations nécessaires au traitement de la demande ont été fournies. Les présentes conditions générales de participation sont soumises à la loi française. En participant à cette offre de remboursement, vous confirmez avoir lu, compris et accepté les présentes conditions de participation. WIKO SAS se réserve le droit de réserver ou de modifier ces conditions générales sans avertissement préalable dans le cas où surviendrait n'importe quelle circonstance au-delà de son contrôle raisonnable.

Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 0820 200 402 (coût de l'appel 0.09€ TTC/mn) du lundi au vendredi de 10h-12h ou par email : **odr@wikomobile-promo-odr.com**

Les données personnelles recueillies au cours de cette promotion seront traitées conformément aux lois et réglementations locales sur la protection des données et à la politique de confidentialité du promoteur. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée en 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations nominatives les concernant en écrivant à l'adresse de l'offre. WIKO France, SAS au capital de 1 500 000€, RCS Marseille 530 072 206, siège social : 1 rue du capitaine DESSEMOND - 13007 Marseille.

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.